



## RV manqué... argent gardé !

Par **Hank**, le **02/07/2017** à **20:48**

Bonjour !

Merci pour l'existence de ces forums, ils sont une aide précieuse avant de consulter un professionnel, et le bon.

Voici mon cas.

Mon épouse m'a offert un massage relaxant dans un salon esthétique local, de notre connaissance. Un petit cadeau de l'ordre de 60 euros quand même.

Elle a fixé le rendez-vous avec le salon, et me suis fait offrir une carte cadeau. Sympa non ?

Hélas en RV clientèle deux heures avant, ce qui devait arriver arriva, le client avait BEAUCOUP de choses à dire et je suis sorti de l'entretien très tard, l'heure était passée (c'était le dernier RV de la journée) et le cabinet esthétique fermé.

Le lendemain matin dès l'ouverture, j'ai appelé pour présenter mes excuses et voir si on pouvait repousser la prestation. Comme je n'avais pas pu les prévenir, j'étais même prêt à payer un nouveau complément par exemple.

Réponses de l'employée après avoir "demandé à sa patronne" : non. L'argent est encaissé, mais la prestation "perdue" car je n'ai pas prévenu.

Je suis stupéfait.

Question : est ce légal ?

Que ça ne soit pas commerçant, c'est certain, mais en a t'elle seulement le droit ?

Si non, je suis prêt à aller assez loin, question de principe.

Merci par avance pour vos bons renseignements.

HK

Par **janus2fr**, le **03/07/2017** à **08:18**

Bonjour,

C'est vous qui ne vous présentez pas au rendez-vous sans prévenir et c'est vous qui "êtes prêt à aller loin ?", mais enfin...

Il faut reprendre le contrat de vente et / ou les CGV du vendeur, mais il y a de très grandes chances que ce cas y soit prévu !